

A V I S

Le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se réunira au **Foyer des Campagnes**,

conformément à l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et à l'article 2 de la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

« **LUNDI 29 MARS 2021 A 18 HEURES** »

ORDRE DU JOUR :

Communication au Conseil municipal

Présentation de l'audit financier de la commune par le Cabinet FININDEV

Institutions et vie politique

01- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 mars 2021

Administration Générale

02- Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

03- Choix de la Délégation de Service Public comme mode de gestion du service public de l'enlèvement, le gardiennage et la destruction des véhicules en infraction

04- Avenant de prolongation de la Délégation de Service Public fourrière automobile pour 6 mois

05- Bilan annuel fourrière de Pézenas 2020

06- Convention de partenariat avec le Département pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes

07- Convention de partenariat entre l'association Léo Lagrange Méditerranée et la Ville de Pézenas

Finances

08- Etat des restes à réaliser 2020 à reprendre sur le budget principal

09- Vote des Comptes de Gestion 2020 du Trésorier Municipal

10- Vote des Comptes Administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

11- Affectation des résultats de fonctionnement 2020 du budget principal et des budgets annexes

Compte-rendu de décisions

Questions diverses

Le Maire,

Armand RIVIERE

